

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 1^{er} décembre 2022

Publié le : 15/12/2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 18h33.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Pascal ROUTHIER, M. Benoit VUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie ETEVENARD.

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, M. Pascal ROUTHIER à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT.

Convention de service communs GBM - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze - Avenant n°1

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « prestation pour aérodrome de la Vèze »	Montant de l'opération estimé en recettes: 92 500€

Résumé :

GBM et le Syndicat mixte de l'Aérodrome Besançon la Vèze ont signé une convention de services communs pour la période 2022-2024.

Du fait d'une réorganisation interne, la répartition des effectifs initialement mis à disposition a évolué en 2022. Il est donc proposé d'établir un avenant n°1 à la convention.

Une convention de services communs a été conclue pour la période 2022-2024 entre la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM) et le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon La Vèze (SMABLV).

Cette convention précise les modalités d'organisation et de fonctionnement entre les deux entités, et notamment les moyens matériels et humains.

Les moyens humains sont actuellement prévus ainsi :

- 0,50 ETP d'un agent cadre B de la filière administrative
- 0,20 ETP d'un agent cadre A de la filière technique
- 1 ETP d'un agent cadre A, filière administrative

La réorganisation interne du SMABLV a permis de faire évoluer le besoin en ressources humaines mises à disposition par GBM, ce qui conduit au remplacement de 0,50 ETP d'un agent cadre B par 0,50 ETP d'un agent cadre C (filière administrative).

Il est donc proposé de faire évoluer la convention en ce sens.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 1 à la convention de services communs entre Grand Besançon Métropole et le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annoncé.

La secrétaire de séance,

Marie ETEVENARD
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

AVENANT N°1
Convention de services communs SMABLV- GBM

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon, ayant son siège social au 4, rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, représentée par M. Gabriel BAULIEU, agissant en qualité de 1^{er} Vice-Président, dûment habilité par délibération du Bureau en date du 01/12/2022, ci-après dénommée « GBM », d'une part,

Et :

Le Syndicat Mixte Aéroport de Besançon La Vèze, ayant son siège social au 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, représenté par M. Jean-Paul MICHAUD agissant en qualité de Président, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du X/12/2022, ci-après dénommé « SMABLV », d'autre part.

Préambule

La convention actuelle de services communs entre GBM et le SMABLV a été signée pour la période 2022-2024.

En 2022, la réorganisation interne du SMABLV a permis de faire évoluer le besoin en ressources humaines mises à disposition par GBM. Il est donc proposé l'évolution suivante :

Article 1. Modification de l'article 3.1 de la convention

Ancienne mention :

En ETP	Agents Cat.A	Agents Cat.B	total
Filière technique - ingénieur	0.20		0.20
Filière administrative - attaché - rédacteur	1,00	0.50	1.00 0.50
TOTAL	1.20	0.50	1,70 ETP

Nouvelle mention

A compter du présent avenant, les agents mis à disposition se répartissent ainsi :

En ETP	Agents Cat.A	Agents Cat.C	total
Filière technique - ingénieur	0.20		0.20
Filière administrative - attaché - adjoint administratif	1,00	0.50	1.00 0.50
TOTAL	1.20	0.50	1,70 ETP

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à :

Le :

En deux exemplaires.

Le Président du Syndicat Mixte
Aérodrome de Besançon La Vèze

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté
Urbaine du Grand Besançon